

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2022-1130

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Boischatel :

QUE Le conseil municipal, lors de la séance régulière tenue le 7^e jour du mois de février 2022, a adopté le règlement suivant :

Règlement d'emprunt numéro 2022-1130 *décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 1 800 000 \$*

QUE Le présent règlement a reçu l'approbation finale du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 6 avril 2022.

QUE Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement en écrivant à direction@boischatel.net.

DONNÉ À BOISCHATEL, CE 25 AVRIL 2022



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, entre 13 h et 16 h, le 25^e jour du mois d'avril 2022.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 25^E JOUR DU MOIS D'AVRIL 2022.



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint